

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 6 DÉCEMBRE 2022

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS

INITIÉE PAR



**PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 760 000 ACTIONS ALTUR INVESTISSEMENT EN VUE DE
LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL**

PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 7,20 euros par action Altur Investissement

DUREE DE L'OFFRE : 30 jours calendaires



Le présent communiqué a été établi par Altur Investissement et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27, 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de rachat d'actions visant les actions de la société Altur Investissement en date du 6 décembre 2022, apposé le visa n°22-475 en date du 6 décembre 2022 sur la note d'information établie par Altur Investissement (l'« **Offre** »).

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

La note d'information est mise à la disposition du public ce jour et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Altur Investissement et peut également être obtenue sans frais au siège social de Altur Investissement (9, rue de Téhéran, 75008 Paris) et auprès de ODDO BHF SCA (12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Altur Investissement compléteront la note d'information établie par Altur Investissement et seront déposées auprès de l'AMF ultérieurement ; elles seront mises à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Altur Investissement décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.